

STAGE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

DRT-2218 Travail de fin de session

RAPPORT DE STAGE

Travail présenté à Me Antoine PELLERIN – responsable du cours

Me Catherine PILOTE-COULOMBE – superviseure de stage

Sébastien HARVEY – coordonnateur

par Anne-Sophie BRASSARD

Faculté de droit

Université Laval

Hiver 2016

Durant la session d'hiver 2016, j'ai eu l'occasion de me joindre à la *Ligue des droits et libertés (section Québec)* (ci-après *Ligue*) en tant que stagiaire. Ce stage, réalisé dans le cadre du cours Stage en milieu communautaire (DRT-2218), s'est révélé être une excellente occasion d'améliorer et de perfectionner mes compétences en matière de rédaction juridique et de recherche, tout en me permettant de me familiariser avec le domaine communautaire. En effet, les droits et libertés m'ayant toujours intéressée, mon expérience au sein de l'équipe de la *Ligue* m'a fait découvrir une autre facette plus humaniste et altruiste du droit, soit celle de l'approche communautaire qui a confirmé mon désir de pratiquer dans le domaine des droits et libertés plus tard.

1. Présentation de l'organisme¹

La *Ligue des droits et libertés*, fondée en 1963, est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan dont la mission est de rendre visible, de défendre et de promouvoir les différents droits et libertés contenus dans la Charte Canadienne des droits et libertés, dans la Charte des droits et liberté de la personne et dans la Charte internationale des droits de l'Homme. L'organisme est également affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).

Plus particulièrement, la *Ligue des Droits et libertés (section de Québec)* (ci-après « *Ligue* ») a été fondée en 1994. À Québec, l'organisme concentre la majeure partie de ses activités dans l'éducation aux droits auprès des jeunes et dans différentes campagnes de sensibilisation contre la discrimination et l'exclusion sociale. En effet, l'organisme anime plusieurs ateliers dans des écoles secondaires afin de permettre aux jeunes de mieux saisir l'enjeu de plusieurs phénomènes sociétaux, tels le taxage, l'intimidation, l'intégration, les accommodements raisonnables, etc. L'organisme sensibilise également les citoyens aux enjeux qui peuvent affecter leurs droits.

Également, l'organisme compte plusieurs bénévoles qui permettent de contribuer au développement de ce dernier. La *Ligue* contribue aussi à la formation de plusieurs étudiants qui sont au baccalauréat en droit et qui désirent, comme moi, effectuer un stage en milieu communautaire et s'impliquer de façon pratique dans l'organisme.

¹ La plupart des informations de la présente section sont tirées du site internet de l'organisme, <<http://liguedesdroitsqc.org/>>

2. Mandats

Dès le début de mon stage, Me Pilote-Coulombe m'a informé des diverses tâches que j'allais devoir accomplir durant mon passage à la *Ligue*, à raison d'une journée par semaine. J'ai donc eu comme premier mandat de compléter le document sur le droit de manifester rédigé par un ancien stagiaire de la *Ligue*, Clovis, document qui traite de l'article 19.2 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*². Plus précisément, Me Pilote-Coulombe m'a demandé de compléter la partie du document qui a trait à la théorie de l'imprécision, qui se retrouve à l'étape de l'atteinte minimale dans le test de *Oakes*. En lien avec ce même document, Me Pilote-Coulombe m'a demandé de rédiger la partie qui porte sur l'atteinte à un droit protégé par la Charte, soit la liberté d'expression, en l'espèce. Me Pilote-Coulombe, secrétaire du Conseil d'Administration de l'organisme, a toujours été là pour répondre à mes questions et je pense avoir bien été encadrée afin de compléter mon mandat avec succès.

Peu de temps après avoir commencé mes recherches en lien avec le droit de manifester, Me Pilote-Coulombe m'a demandé de me pencher sur un autre mandat, soit la rédaction d'un texte portant sur les conséquences de l'assujettissement des organismes communautaires au projet de loi 56 sur le lobbying³. Considérant que cette matière a été peu discutée dans le cadre de mes cours universitaires, j'ai eu l'occasion d'apprendre beaucoup d'éléments à ce sujet en effectuant des recherches, ce qui m'a finalement amenée à la rédaction d'un document d'environ huit pages. Plus précisément, j'ai été amenée à dresser un bref historique de la raison de l'adoption de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying*⁴, qui précède le projet de loi 56. J'ai également été appelée à examiner ce dernier afin de déceler les différentes sanctions dont peuvent être victime les organismes communautaires s'ils contreviennent à la loi. J'ai aussi mis en lumière les différentes études réalisées par plusieurs auteurs qui condamnent la lourdeur administrative du Registre des lobbyistes par rapport à la capacité de charge

² *Règlement modifiant le Règlement sur la paix et le bon ordre relativement aux manifestations, assemblées, défilés et attroupements*, Conseil de la Ville de Québec, R.V.Q. 1959, entré en vigueur le 20 juin 2012.

³ *Loi sur la transparence en matière de lobbying*, projet de loi n° 56 (présentation – 12 juin 2015), 1^{re} sess., 41^e légis. (Qc)

⁴ *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying*, L.R.Q., c. T-11.011

des organismes sans but lucratif et j'ai fait part du mécontentement de ces organismes vis-à-vis leur assujettissement au projet de loi.

Après avoir complété ce document, je me suis remise au droit de manifester. Plus précisément, j'ai recherché beaucoup d'œuvres de doctrine et de jurisprudence afin de comprendre à quelle étape du test de *Oakes* et dans quelles situations la cour a appliqué la théorie de l'imprécision dans le domaine des droits et libertés. J'ai ainsi compris que cette théorie se rapproche fortement de celle de la portée excessive et qu'elle trouve application lorsqu'une disposition d'une loi ne circonscrit pas suffisamment le pouvoir discrétionnaire des décideurs qui se doivent d'appliquer cette dernière. De façon similaire, j'ai étoffé mon argumentation en traitant de la théorie de l'effet paralysant, où les citoyens voulant exercer des activités qui sont protégées par la Charte devraient être en mesure de les effectuer avec une certaine marge de manœuvre, sans devoir vivre continuellement dans la crainte de s'exposer à des sanctions.

Parallèlement à la rédaction de ce document, je me suis présentée à la Cour Municipale avec M. Harvey le 21 mars afin d'assister au jugement sur la contestation de l'article 19.2 *r.p.b.o.*, où André Bérubé se représente seul, sans avocat. Cependant, faute de conflit d'horaire, le verdict de la décision n'a pu être rendu. Néanmoins, une discussion ma foi très intéressante avec André Bérubé s'en est suivie, où ce dernier m'a expliqué les différents aspects de sa plaidoirie, ce qui m'a permis de sortir de la dimension plus théorique de mon stage et de constater les différents arguments que celui-ci avait préparés en lien avec sa cause. J'ai grandement apprécié cette discussion.

De retour à la rédaction sur le droit de manifester, j'ai complété la section qui porte sur l'atteinte à la liberté d'expression. Ayant précédemment rencontré le Professeur Louis-Philippe Lampron à ce sujet, son opinion sur la façon dont je devrais aborder cet aspect m'a permis de mieux situer le droit de manifester par rapport aux autres droits fondamentaux, tels la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique, et par conséquent, de mieux intégrer cette notion à l'intérieur de mon travail. Également, après une rencontre « Skype » avec le comité du Droit de manifester, j'ai pu recevoir

différentes pistes de recherche et d'exploration afin de peaufiner mon texte sur l'atteinte au droit de manifester sous l'égide de la liberté d'expression.

Finalement, pour les journées restantes à mon stage, Me Pilote-Coulombe m'a proposé de rechercher l'état du droit de manifester à l'échelle internationale, plus particulièrement en ce qui a trait à la Cour Européenne des droits de l'homme. J'ai également rédigé une bibliographie commentée à ce sujet qui pourra servir de pistes utiles pour les prochaines personnes qui s'y attaqueront.

3. Apprentissages réalisés

Pour commencer, mon stage à la *Ligue* m'a permis d'en apprendre davantage sur l'état du droit de manifester au Québec, au Canada et à l'international. Bien que ce sujet, sous son angle plus social, m'était familier, il en était tout autre de son angle juridique. Le droit de manifester comporte plusieurs aspects complexes de par sa dimension collective, et actuellement, les cours de justice sont réticentes à reconnaître sa portée et son étendue. Ainsi, mes recherches à ce sujet ont nécessairement contribué à mon éducation juridique sur ce droit qui est énormément d'actualité depuis 2012.

De même, si je connaissais déjà quelques notions sur le droit de manifester, il en est tout autre pour ce qui porte sur le lobbyisme. En effet, ce sujet m'était complètement étranger et bien qu'il m'était plutôt ardu d'écrire un texte sur un sujet complexe impliquant une pluralité d'acteurs qui ne m'était pas familier, je pense être dorénavant mieux outillée et plus à même de comprendre les enjeux que le projet de loi 56 détient sur plusieurs organismes communautaires.

De plus, les différents documents que j'ai eu l'occasion de rédiger dans le cadre de mon stage m'ont également permis d'améliorer mes compétences de recherche et de rédaction juridique, ce qui est un aspect important de la profession d'avocat. En effet, la plupart de mes mandats portaient sur des cas relativement nouveaux en jurisprudence, et étaient donc peu documentés dans les registres des cours de justice. Ainsi, il ne me suffisait pas seulement d'appliquer une disposition législative ou un arrêt antérieur à des faits similaires pour développer mon argumentation. Il a fallu que j'effectue un véritable

processus de réflexion qui, bien que m'ayant pris davantage de temps que ce que je l'aurais cru, m'a permis de structurer ma pensée, facilitant ainsi la rédaction de mon document final. Suivant les différents commentaires encourageants reçus de la part de la *Ligue*, j'ai compris qu'il était essentiel que j'aie confiance en mes capacités de rédaction et de compréhension du droit actuel et de ses différents principes généraux de droit afin de mener à terme les différents objectifs de mes mandats.

Par ailleurs, j'ai également aimé pouvoir recevoir des commentaires sur les différents travaux que j'ai effectués. En effet, Me Pilote-Coulombe et M. Harvey ont toujours été disponibles pour commenter ou corriger ces derniers, ce qui m'a permis de prendre en considération leurs différentes remarques afin d'améliorer le contenu et la présentation de mes documents. Également, les différentes discussions avec Me Pilote-Coulombe et M. Harvey m'ont été très enrichissantes et m'ont permis de développer mon opinion sur différents sujets, non seulement en lien avec mes différents mandats, mais aussi en lien avec la vie de tous les jours. De plus, me permettre de participer aux différentes réunions du comité m'a présenté un aspect plus pratique des organismes communautaires, qui a trait à la gestion quotidienne et à l'organisation de plusieurs activités et conférences.

4. Difficultés rencontrées

Tout d'abord, je crois avoir été très bien accueillie par les membres de la *Ligue*. Bien que, pour la plupart du temps, M. Harvey était mon seul collègue de travail au bureau, Me Pilote-Coulombe est toujours demeurée disponible pour répondre à mes diverses questions juridiques et s'est montrée très ouverte à discuter des différents mandats qui m'ont été confiés.

Je pense que ce qui a été le plus ardu durant mon stage à la *Ligue* a été le commencement de la rédaction de mes documents sur le droit de manifester et sur le lobbyisme. En effet, puisque ces derniers me demandaient des recherches assez assidues et plutôt larges, il m'a fallu un certain temps pour bien filtrer les différentes notions que je croyais pertinentes pour la rédaction de mon document. De plus, il m'a fallu à un moment recommencer à nouveau la partie sur la théorie de l'imprécision puisque j'ai réalisé que je n'avais pas appliqué le bon principe juridique. Étant habituée à avoir toujours un

professeur disponible pour surveiller mes travaux et me remettre sur le droit chemin, il m'a été difficile, surtout au début, de me faire confiance et d'aller au fond de mes idées, sans avoir nécessairement de balises précises et concrètes.

Paradoxalement, j'ai trouvé plutôt difficile de n'être seulement qu'à la *Ligue* qu'une fois par semaine. En effet, recommencer mes recherches et me replonger dans les lectures de la semaine précédente me prenait toujours plus de temps, si bien que c'était souvent au milieu de la journée que j'étais enfin prête à continuer la rédaction de la semaine précédente. Bien que j'aie, par moment, dû effectuer des travaux à l'extérieur des heures de mon stage, je pense que ma productivité a été justement affectée du fait que j'étais seulement à la ligue une fois par semaine. Cependant, cela fait partie du stage et je crois qu'au final, je me suis habituée à ce rythme et de ce fait, j'ai réussi à améliorer ma productivité.

Enfin, ayant toujours été une personne moins méthodique, j'ai eu par moment quelques difficultés avec la méthodologie (selon le Guide Lluellas). En effet, considérant que cette dernière varie en fonction des différents domaines du droit, il ne m'a pas toujours été facile de me réajuster aux références classiques du Guide Lluellas. Cependant, je pense que cela m'a été aussi bénéfique puisque ce type de méthodologie est très courant sur le marché du travail.

5. Commentaires

Mon passage à la *Ligue* prenant fin, je dois dire que je me suis attachée à consacrer mes lundis à cet organisme. En effet, j'ai grandement apprécié le temps que j'y ai passé et j'ai adoré mon expérience. M. Harvey a été un excellent coordonnateur et m'a fait sentir comme chez moi, même si je n'étais seulement à la *Ligue* qu'une fois par semaine. En effet, mon stage représente bien plus qu'un simple cours universitaire; je pense que j'ai eu une occasion en or pour découvrir des gens attentionnés qui ont à cœur le bien-être de la communauté et des gens qui les entourent. Il m'a été très bénéfique de sortir d'un cadre plutôt rigide et théorique pour découvrir un environnement plus soucieux et conscientisé des différents problèmes sociaux au Québec et je suis contente de pouvoir continuer mon expérience à titre de bénévole à la *Ligue*.

Finalement, je recommanderais ce stage aux personnes avides de droits et libertés qui souhaitent en apprendre davantage sur l'état des droits et libertés à l'échelle nationale et internationale. Il peut être très bénéfique de sortir de son « cocon » pour découvrir le fonctionnement des organismes communautaires et je pense que la faculté gagnerait beaucoup à publiciser davantage ce type de stage. Je suis contente d'avoir pu aider l'organisme à l'aide de mes connaissances et de mes recherches et je pense que la diversité des mandats qui m'ont été confiés a contribué à l'élargissement de mes champs de connaissance et de compétence. Je suis très reconnaissante du temps que M. Harvey et Me Pilote-Coulombe m'ont accordé et je pense que ce stage a su ajouter une touche d'humanisme et de diversité à une session d'hiver assez chargée, pour ma part.